

N°489 – 12 MAI 2007

## SNA Antilles-Guyane : Encore de grosses disparités avec la métropole

DANS LE CADRE DE SES CONTACTS REGULIERS AVEC LES SECTIONS, LE BUREAU NATIONAL A RENCONTRE LES ICNA DE POINTE A PITRE ET FORT DE FRANCE. SI ON PEUT CONSTATER QUE LA SITUATION S'AMELIORE DANS LES 2 CENTRES, IL RESTE NEANMOINS CERTAINS DOSSIERS QUI DEVRONT RAPIDEMENT TROUVER DES SOLUTIONS. LE BUREAU NATIONAL SE RENDRA PROCHAINEMENT EN GUYANE POUR FAIRE LE POINT COMPLET D'UNE SITUATION TRES DEGRADEE

### POINTE A PITRE ET FORT DE FRANCE

#### Licence

##### Mesures techniques

Un point complet sur la mise en œuvre de la licence a permis aux ICNA, venus en nombre, d'échanger sur les propositions de l'administration locale. On peut regretter une fois encore certaines approximations de la DSNA qui met, là aussi, du temps à s'approprier ce qu'elle a signé. En effet le manque d'information est frappant, notamment sur la transition entre le monde « qualifications et renouvellement » et le nouveau monde « licence ». Sur Pointe à Pitre par exemple, l'encadrement local semblait avoir compris que sur les 3 positions de contrôle définies (PVL-SOL-LOC ; APP ; coordinateur), seules les heures effectuées sur les positions de « fréquence » devraient être notées sur le carnet

d'heures. Après la rencontre avec le SNA, cette approximation, ou cette interprétation a été corrigée. Les précisions nécessaires seront apportées lors du CTP régional du 15 mai : les heures effectuées sur **toutes les positions de contrôle, à l'exception des positions chef de tour, sont comptabilisées.**

Il en va de même pour l'anglais : les personnels ont bien compris l'objectif du TNP2, comme élément visant à dimensionner le volume de formation du Plan Individuel de Formation à l'Anglais. Néanmoins la DSNA va devoir donner les mêmes moyens aux ICNA du SNA AG qu'à tous les autres ICNA. En particulier le SNCTA a rappelé au chef SNA que le dimensionnement devait prendre en compte **la possibilité d'offrir un stage en immersion, tous les 3 ans, à tous les ICNA (voir encadré).**

##### Mesures sociales

Le SNCTA a rappelé la cohérence globale de l'accord licence et notamment les avancées pour le corps des ICNA avec l'accès à la catégorie A+ de la Fonction Publique d'Etat. Après l'amélioration des protections en cas d'invalidité médicale, de l'importance du PC pour tous les ICNA, et de la revalorisation de supplément d'ISQ de 357 euros (dont la moitié, 20% au 01/07/06 + 30% au 01/01/07, est versée depuis le 1 janvier 2007), les conditions d'accès et la mise en œuvre du grade d'Ingénieur en Chef permettant l'accès au HEA 3 (naturellement revalorisé de 40% aux Antilles) ont bien entendu soulevé beaucoup d'interrogations. Les personnels sont donc dans l'attente d'une mise en œuvre concrète et rapide par la tenue d'une CAP exceptionnelle. Sur ce point aussi l'encadrement local devrait savoir répondre aux interrogations de ses agents.

##### Effectifs : ça avance

La situation est très loin de celle des centres de métropole : en effet, les effectifs sont bien en dessous du BO. L'arrivée récente de sorties ENAC a été localement très appréciée et permet d'espérer une amélioration sensible de la situation.

Fort de France a été le premier centre à « essuyer les plâtres » en recevant dans l'urgence nos jeunes collègues. Pointe à Pitre aura d'ailleurs profité de cette première expérience pour améliorer leur accueil.

#### Stage aux USA : des problèmes surprenants...

L'encadrement local a laissé entendre aux ICNA que les stages en immersion aux USA, pourtant si proches, ne seraient plus possibles...

La raison serait l'exigence par les autorités américaines de visas d'étudiant pour des stages comprenant plus de 17 heures de formation. Le SNCTA ne comprend pas pourquoi ce qui est possible et sans contrainte en métropole serait différent aux Antilles.

Le Chef SNA a semblé prêt à améliorer la situation. Le SNCTA veut plus et **exige de la DSNA l'égalité entre les ICNA tant sur la qualité sur la quantité.**

Il est donc indispensable qu'au plus vite, le SNA -AG soit en mesure de proposer l'équivalent d'un stage tous les 3 ans en immersion, avec possibilité de l'effectuer aux USA. Rappelons que la formation à l'anglais est, et doit rester, une priorité de la DSNA **pour tous** les ICNA.

Il faut d'ailleurs souligner le formidable engouement de l'ensemble des personnels qui ont su accueillir ces nouvelles recrues, et qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation tout simplement exemplaire. A Pointe à Pitre par exemple, des moyens d'accueil « améliorés » ont été mis en place. De plus, les ICNA ont même créé une position nouvelle, pour dégrouper LOC et SOL, dans le seul but de favoriser la formation des sorties ENAC. Les positions de contrôle et la formation ont ainsi été adaptées pour répondre au mieux, à la fois aux attentes des jeunes stagiaires, mais aussi au cursus « classique » des sorties ENAC. Les efforts devront se poursuivre dans les 2 centres en garantissant un juste équilibre entre sorties ENAC et AVE, et en ajustant une alimentation continue et cohérente avec la capacité de formation. Le SNCTA continuera d'écouter et de relayer les analyses de nos experts locaux, dans le respect d'une politique nationale.

## Cadre de vie

■ **Sur Fort de France** le bloc technique est au standard même si des améliorations restent possibles, à partir des besoins exprimés par les ICNA.

## L'ACT AUTO : ce n'est pas du superflu

Près de 30% du trafic géré aux Antilles s'échange entre Fort de France et Pointe à Pitre. Il est donc inacceptable qu'aucun système de coordinations automatisées n'ait été mis en place. Cette carence entraîne, artificiellement, une surcharge de travail pour les ICNA des 2 centres.

Après avoir recueilli l'avis d'IESSA de Fort de France, cet outil doit pouvoir être déployé. Le contraire aurait été surprenant puisqu'il est présent quasiment partout et souvent même dans des centres plus modestes.

Le SNCTA exige donc qu'au plus vite les éléments de mise en oeuvre de cet outil soient définis et qu'un calendrier cohérent soit présenté aux OS locales.

■ **A Pointe à Pitre**, la tour de contrôle est obsolète. Néanmoins l'horizon se dégage et le nouveau bloc technique avance bien.

Le SNCTA demande que les conditions de travail, mais aussi les espaces de vie (salle de repos, chambre, etc...) soient correctement pris en compte et définis localement en concertation. Là aussi l'égalité de traitement des ICNA doit être la règle.

## Technique

Sur les aspects matériels, des efforts doivent impérativement être réalisés. Le fait que les centres de contrôle adjacents travaillent avec des outils vieux de plu-

sieurs générations ne peut être une excuse à tous les dysfonctionnements. La DSNA se doit de garantir aux ICNA des Antilles des matériels conformes aux standards métropolitains.

A Fort de France, l'absence d'un balisage adapté aux approches ILS devrait être comblée dès le mois de septembre.

A Pointe à Pitre, les dysfonctionnements et les pannes récurrentes du téléphone imposent des décisions urgentes.

Sous l'impulsion de ses deux sections locales, le SNCTA exige également le déploiement rapide de l'ACT AUTO entre Pointe à Pitre et Fort de France (*voir encadré*).

## RECONTRE AVEC LE CHEF SNA

Le Bureau National a rencontré le nouveau chef SNA pour faire un bilan de ces 2 visites. Si bon nombre de points devront trouver des réponses dans les prochains jours, notamment lors du CTP du 15 mai, d'autres nécessitent une impulsion de la DSNA.

Le chef SNA a fait part de sa volonté de mettre en place un plan d'actions pour le SNA couvrant l'ensemble des aspects évoqués. Le Bureau National trouve l'idée judicieuse et conforme à la volonté affirmée par la résolution générale du congrès de Brest, à savoir mettre les centres d'outre mer au cœur de nos priorités. La distance avec ces centres doit inciter la DSNA à déployer des moyens particuliers et adaptés aux contraintes d'éloignement géographique pour éviter le sentiment d'isolement parfois exprimé. A ce titre, un travail particulier de circulation d'information et de communication doit être envisagé. Le plan d'actions devra prendre cet élément en compte.

Le Bureau National a également fait part de son étonnement face à l'absence de « convention de dialogue social » entre l'administration et les sections locales. Le SNCTA va très rapidement soumettre à ses sections de Fort de France et Pointe à Pitre des exemples de conventions existantes en métropole pour des centres comparables. Il est indispensable que les sections aient les moyens d'assurer leurs missions. Nous rappelons qu'elles doivent

pouvoir disposer entre autres : d'un local, de matériels bureautiques et informatiques, d'un accès à Internet, de la possibilité de se rendre aux réunions (localement, régionalement et métropole) mais aussi d'un budget pour couvrir des dépenses imposées par l'activité syndicale.

Le cas de la Guyane a longuement été abordé. Le Bureau National se rendra prochainement à Cayenne-Rochambeau pour vérifier les avancées obtenues, mais aussi pour soutenir concrètement et fermement les ICNA de ce centre. En tout état de cause, la situation est toujours loin d'être stabilisée. Là encore, la DSNA va devoir se doter d'une véritable stratégie.

Dès à présent, le Bureau National va tout mettre en oeuvre pour faire avancer rapidement les dossiers locaux ; il va lui aussi définir un plan d'actions pour la région. En rassemblant les énergies rencontrées, l'objectif sera de donner le poids nécessaire à faire avancer des revendications le plus souvent communes.

**Les ICNA doivent être respectés et écoutés par les encadrements locaux. L'éloignement ne doit pas être un frein ou une excuse aux dysfonctionnements constatés...**

**Que l'administration se le dise, que les ICNA du SNA AG en soient convaincus, la veille sociale ne fait que commencer.**